LA CHAMBRE
a poursuivi hier la discussion du projet sur les brevets d'invention

ELLE A VOTÉ UN CRÉDIT DE 500.000 FR. POUR LE MONUMENT HAIG, A MONTREUIL-SUR-MER

La Chambre a repris hier après-midi la suite de la discussion du projet de loi sur les brevets d'invention, après avoir validé sans débat l'élection de M. Bénassy, député socialiste d'Aubusson (Creuse) et adopté sans débat, à la demande de M. Maginot, ministre de la Guerre, un projet relatif à l'ouverture d'un crédit de 500.000 francs pour l'érection du monument au Maréchal Haig, à Montreuil-sur-Mer.

A l'article 5 des demandes de brevets, M. LOUCHEUR, député du Nord, propose le renvoi à la Commission du premier paragraphe de l'article 5, pour qu'il soit complété pour prévoir le cas du décès de l'inventeur. Il en est ainsi décidé.

L'article 5 est adopté après que la Commission eut élaboré un nouveau texte pour le 1er paragraphe. La Chambre adopte ensuite les articles suivants de 6 à 16, qui ont trait à la délivrance des brevets.

M. Hymans, appuyé par M. Ernest Lafont, soutient un amendement à l'article 18, tendant à faire passer devant le Comité technique de la propriété industrielle toute demande d'addition comme s'il s'agissait d'un brevet nouveau.

M. Frey, sous-secrétaire d'Etat, combat cet amendement, mais M. Boucheron, rapporteur, l'accepte. Mis aux voix, **il est adopté**

Une controverse s'engage sur les droits de décision de l'inventeur qui aurait été lésé. A la demande de M. LOUCHEUR et de M. Ernest Lafont, **l'article 26 est renvoyé à la Commission.**

M. Emile Borel propose un amendement à l'article 33 sur les droits des employés qui auraient fait une invention.

M. Hymans estime le texte de l'article 33 moins favorable aux ingénieurs que la loi de 1844.

Il réclame un nouveau texte qui garantirait la propriété de l'employé inventeur.

M. Boucheron, rapporteur, tout en se déclarant d'accord avec M. Hymans, ne pense pas que les moyens préconisés par ce dernier soient bons.

L'amendement de M. Hymans tendant à reprendre le texte voté par la précédente Chambre est mis aux voix et **adopté par 296 voix contre 265.** La propriété sera assurée en toutes circonstances, mais l'employeur pourra seulement dans certains cas avoir la copropriété de l'invention.

Les articles de 33 à 40 sont adoptés.

M. Rognon présente des observations sur l'article 41 (action en nullité et déchéance). Il fait adopter une modification au texte de la Commission.

M. J.-L. Breton critique le système des annuités, puis la suite du débat est renvoyée à jeudi.

LES INDEMNITÉS DE CHOMAGE AUX OUVRIERS DOCKERS

M. Henri Tasso pose une question au ministre du Travail sur la nécessité de modifier la règlementation actuelle relative au paiement des indemnités de chômage aux ouvriers dockers.

M. Landry, ministre du Travail, déclare qu'il a établi un projet de décret admettant les caisses de secours des dockers à participer aux subventions de l'Etat. Ce décret entrera en vigueur jeudi.

M. Tasso prend acte des déclarations du ministre du Travail et lui demande de prendre l'initiative d'un projet de loi créant la carte professionnelle des dockers.

M. CHASSAIGNE-GOYON RETIRE SON INTERPELLATION SUR LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE

M. Fernand Bouisson demande à M. Pietri quel jour il propose pour la discussion de l'interpellation de M. Chassaigne-Goyon sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour parer au déficit budgétaire.

M. Piétri demande à l'interpellateur de retirer son interpellation.

M. Chassaigne-Goyon craint que le budget de 1931-1932 ne soit déficitaire, encore qu'il apparaisse en équilibre.

M. Piétri déclare que les résultats connus des deux premiers mois de l'exercice ne confirment pas les appréhensions de M. Chassaigne-Goyon ni celles du Ministre lui-même. Il n'est pas sûr que le budget de 1931-1932 soit en déficit.

Dans quelques jours, la Chambre abordera la discussion de l'avant-dernier collectif sur l'exercice 1929-30. A ce moment, M. Chassaigne-Goyon pourra faire connaître ses vues sur l'exécution du budget en cours.

M. Chassaigne-Goyon se rallie à cette proposition et retire son interpellaion.

Séance jeudi, à 15 h. 30. Séance levée à 18 h. 25.

LE SÉNAT A VOTÉ
la loi autorisant la création d'offices publics de reboisement

La discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, fixant le nombre de décorations sans traitement de la Légion d'honneur et de la médaille militaire mises à la disposition du ministre de l'Air et destinées aux militaires des réserves des forces aériennes, est venue hier après-midi devant le Sénat.

M. de LUBERSAC, *député de l'Aisne*, donne lecture d'un rapport favorable. A cette occasion il exprime le regret que la Commission n'ait pas encore été mise à même de statuer sur la question du rattachement du personnel de l'aéronautique militaire au ministère de l'Air.

M. Dumesnil, ministre de l'Air : « Nul plus que moi n'a le désir de voir le Parlement se prononcer sur la question de la constitution du ministère de l'Air. La Chambre est saisie des textes qui doivent la régler ».

Le projet de loi est adopté.

On aborde ensuite la discussion de la proposition de M. Tournan et de plusieurs de ses collègues tendant à autoriser la création d'offices publics de reboisement. M. Tournan, rapporteur, fait ressortir l'urgence du reboisement des terres incultes. Nos importations de bois et de produits ligneux sont excessives. Il faut fournir aux populations intéressées les procédés pratiques qui sont nécessaires pour le reboisement. Les communes et les départements n'ont pas de ressources suffisantes. On a donc besoin de constituer pour le reboisement des offices publics analogues à ceux qui fonctionnent pour les habitations à bon marché. *La proposition de loi est adoptée.*

La séance est levée à 15 h. 45. Prochaine séance jeudi prochain à 15 h.

« Les 4 O. CAP ont-ils brisé les vitrines des coiffeurs de la région ? Non, c'est la foule impatiente de faire l'essai de la friction O. CAP, eau capillaire qui mousse et lave les cheveux sans eau. »

ARRESTATION POUR ESCROQUERIES DU SECRÉTAIRE DES SYNDICATS COMMERCIAUX DE MARSEILLE

A la suite d'une longue enquête, la police de sûreté de Marseille a arrêté le secrétaire de la Fédération des syndicats commerciaux et industries des Bouches-du-Rhône, M. Marius Lapierre, âgé de 47 ans, inculpé de faux, abus de confiance, escroqueries ; en raison de ses fonctions de secrétaire général de la Fédération, Lapierre avait accès facile dans les bureaux des grandes administrations, à la Préfecture, à la Mairie, etc...

Depuis longtemps déjà, il avait mis à profit ces facilités pour s'emparer d'imprimés administratifs les plus divers et les utilisait pour faire de nombreuses dupes. C'est ainsi que sur des imprimés d'une perception il avait établi des rappels d'impôts soi-disant non payés.

Les contribuables ainsi relancés reçurent peu après la visite de Lapierre, qui offrit une transaction. Il encaissa ainsi des sommes importantes. D'autres commerçants, vendeurs ou acquéreurs de fonds, se virent invités à verser des provisions. Ce fut Lapierre qui encaissa. Malheureusement pour le secrétaire général, un commerçant avisé refusa de se laisser duper et avisa la police. On arrêta Lapierre après enquête. La perquisition opérée chez lui, ne fit rien découvrir en dehors de quantité d'imprimés, mais Lapierre profita de sa présence chez lui pour prendre un canif dont il voulait se servir au retour à la prison. Il se frappa à la poitrine, ne se faisant qu'une blessure peu profonde.

Par précaution, Lapierre a été transporté à l'Hôpital de la Conception. Il en est sorti pour regagner la prison Chave.

UNE FAMILLE ENSEVELIE SOUS UNE MAISON ÉCROULÉE

Une maison située au centre de Belgrade, à proximité d'un immeuble en construction s'est effondrée, ensevelissant toute un famille habitant le premier étage. Une équipe de secours a dégagé les victimes.

Un homme, âgé de 65 ans, a été relevé grièvement blessé.

4 AVIATEURS MILITAIRES TUÉS DANS UN ACCIDENT PRÈS DE METZ

Un avion appartenant à la 4e escadrille du 11e régiment d'aviation de bombardement, en garnison à Metz, et dans lequel avaient pris place quatre militaires, a fait une chute, sans doute par suite d'une perte de vitesse, à 25 kilomètres au sud-est de Metz, entre Herny et Vatimont. Les quatre occupants ont été tués sur le coup. Ce sont : l'adjudant-chef Weber, le caporal Renard et les soldats Georget et Rimy.

La gendarmerie de Faulquemont, alertée, a procédé au dégagement des corps, dont deux étaient affreusement mutilés. Une automobile ambulance du 11e d'aviation a transporté les corps des victimes à l'Hôpital militaire de Plantières. L'autorité militaire est sur les lieux pour procéder à une enquête.

L'adjudant-chef René Joseph Weber, né le 26 novembre 1898, à Tousanges, domicilié à Metz, marié, sans enfant, avait conduit à Strasbourg trois mécaniciens du 11e régiment d'aviation.

Sur l'ordre du colonel commandant le 2e régiment d'aviation de chasse, de Strasbourg, l'adjudant Weber ramena à son retour trois soldats de ce dernier régiment : le caporal Rémy, né à Epinal, domicilié à Gérardmer ; le soldat André Renard et le soldat Jean Georgel.

A 19 h. 10, les habitants de Vatimont entendirent le bruit du moteur d'un avion qui survolait le village à faible altitude. A peine l'appareil eut-il disparu derrière un coteau de 500 mètres de hauteur, situé près de Vatimont, qu'une forte détonation alerta les habitants. Après de courtes recherches, les débris de l'avion et les corps de ses occupants ont été retrouvés. Le corps du pilote Weber avait été sectionné en deux. La partie inférieure du corps adhérait encore au siège de l'avion, tandis que la tête et le tronc gisaient à une cinquantaine de mètres de l'appareil. Un des soldats avait ouvert son parachute mais, par suite de la faible altitude, celui-ci n'a pu se déployer.

Le compte-tours qui a été retrouvé est bloqué à 1.400 tours, ce qui indiquerait une marche normale de l'appareil qui, pris dans un trou d'air, est tombé brutalement.

LE SUCCÈS GOUVERNEMENTAL AUX ÉLECTIONS ROUMAINES SE CONFIRME

Les premiers résultats des élections pour Bucarest et le reste du pays confirment que le gouvernement a remporté une majorité écrasante. Mardi matin, on connaissait pour Bucarest les résultats provisoires de la légation de Roumanie : les élections se sont déroulées dans le calme le plus complet. Sur les 387 élus, le gouvernement aurait une majorité d'environ 300 voix. D'après les résultats connus mardi matin, les listes d'Union nationale pour le gouvernement ont obtenu 65 % des suffrages exprimés. Les majorités les plus compactes ont été enregistrées dans l'ancien royaume et la Bessarabie.

Les nationaux paysans arrivent en second. Ils ont réussi à avoir la majorité dans certains départements de Transylvanie, mais dans la plupart des départements de l'ancien royaume, ils n'ont obtenu que 10 % à peine des suffrages.

Le groupe libéral Georges Bratiano obtiendra probablement six mandats. Le parti hongrois (2 % des suffrages), sera représenté à la Chambre. De même le parti Avereseo et la ligue antisémite, qui semblent devoir recueillir également 2 % des voix auraient une représentation parlementaire.

Selon les résultats connus jusqu'à présent, tous les autres groupements n'auraient pas obtenu respectivement 2 % des suffrages et, par conséquent, ne seraient assurés d'aucune représentation parlementaire.

LA CURE DE PRINTEMPS idéale pour rajeunir l'organisme soit être faite à la Crème Yorhourt Laclella, dessert exquis et fortifiant.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 3 juin 1931

Soleil : Lever à 3 heures 52 ; coucher à 19 heures 44.

Lune : Lever à 22 heures 12 ; coucher à 5 heures 44.

Aujourd'hui : Sainte-Clotilde. Demain Fête-Dieu.

MÉTÉROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 2 juin à 18 heures :

Baromètre : 764 m/m 6 ; hausse depuis la veille à 18 heures : 5 m/m 6.

Thermomètre : Fronde 16°4 ; Minima 9°0 ; Maxima, 18°.

Etat hygrométrique : 83 - Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 4 m/m ; Direction du vent : Nord-Nord-Est ; vitesse moyenne à l'heure : 1 km. 500 ; Direction des nuages : Ouest-Nord-Ouest ; Etat du ciel : peu nuageux.

Temps probable pour mercredi : doux, assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Assez beau temps, ciel brumeux le matin et devenant ensuite nuageux avec belles éclaircies, vent variable, 4 à 6 m. ; le maximum de température sera en hausse de 3° sur la veille.

DEUIL. — On annonce la mort subite, survenue à Douai, de M. Jean-Jacques Darnal, ingénieur expert près les tribunaux. Le défunt, très connu et qui jouissait de l'estime et de la sympathie générale, était âgé de 59 ans.

LE PAIN A 2 FR 30 A PARTIR DE LUNDI DANS LE NORD

Mardi matin, à 10 h. 30, la Commission Consultative des Farines s'est réunie à la Préfecture du Nord.

Elle a constaté une baisse du prix de la Farine qui est maintenant à 240 frs le quintal.

Par suite de cette baisse, automatiquement le prix de vente du pain est ramené à 2 fr. 30 le kilog au lieu de 2 fr. 35.

Le nouveau prix sera appliqué le lundi 8 juin prochain.

LA CRISE MINISTÉRIELLE BELGE N'EST PAS ENCORE DÉNOUÉE

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Les négociations de M. Renkin avec les catholiques flamands d'une part et les libéraux d'autre part en vue d'établir un programme précis régiant la question linguistique flamande n'ont pas abouti.

Dans ces conditions, M. Renkin, sur la suggestion des catholiques, a proposé aux libéraux de constituer un gouvernement sur des déclarations de principe, mais sans établir de programme détaillé.

Les libéraux répondront aujourd'hui, mais nous ne pensons pas qu'ils accepteront.

Dans ces conditions, M. Renkin renoncerait et le Roi devrait désigner un autre homme politique pour tâcher de résoudre la crise.

M. Renkin est allé à 16 h. faire part de l'état de ses démarches au Roi.

L'OPINION AMÉRICAINE SEMBLE TOURNER EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DETTES

On mande de Washington au « Morning Post », que la récente réunion à la Chambre internationale de Commerce à Washington paraît devoir marquer un revirement de l'opinion publique en matière de dettes internationales. Celle-ci, en effet, était jusqu'ici opposée à une réduction de paiement de ces dettes qui n'étaient préconisées que par les banquiers, les hommes d'affaires et certains esprits éclairés.

Mais une semaine de discussion, où la presse n'a cessé de produire des arguments basés non sur le sentiment, mais sur les nécessités économiques, ont amené peu à peu les masses à associer l'idée de crise avec celle des paiements de dettes internationales et l'on est arrivé à cette conclusion qu'il fallait soit abaisser les tarifs douaniers, soit réduire le total des dettes. C'est cette dernière idée qui gagne le plus de terrain.

BREVET PROFESSIONNEL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Sur la proposition qui lui en a été faite par le Comité départemental de l'Enseignement tecnique, M. le S.-Secrétaire l'Etat de l'Enseignement technique a institué dans le Nord, un brevet professionnel pour les professions de comptable, secrétaire sténo-dactylographe, traducteur d'anglais, dessinateur d'exécution, peintre décorateur, menuisier, ajusteur, monteur, mécanicien, conducteur électricien, compositeur typographe, dessinateur, graveur sur pierres. Une session d'examen en vue de la délivrance du brevet professionnel pour les professions susvisées s'ouvrira le 29 juin 1931.

Pourront s'y présenter : 1. Les ouvriers et employés des deux sexes du commerce et de l'industrie, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle, ayant suivi des cours de perfectionnement pendant deux années ; 2. Les anciens élèves et anciennes élèves des écoles publiques d'enseignement technique ou des écoles privées techniques, ouvertes conformément aux dispositions des articles 26 et suivants de la loi du 25 juillet 1919, y ayant terminé le cycle régulier des études depuis deux années et occupés dans le commerce ou dans l'industrie ; 3. Les ouvriers et employés des deux sexes du commerce et de l'industrie, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle depuis deux années, âgés de 18 ans révolus et résidant dans les communes où les cours de perfectionnement ne sont pas organisés.

A titre transitoire, les ouvriers et employés âgés de plus de 25 ans, qui ne seraient pas titulaires du certificat du certificat d'aptitude professionnelle pourront être autorisés à se présenter à l'examen du brevet profesionnel.

Les demandes d'inscription doivent être adressées à la Préfecture avant le 20 juin 1931, accompagnées : 1. d'un extrait de l'acte de naissance ; 2. d'une copie certifiée conforme d'un des certificats mentionnés plus haut ; 3. si le candidat a terminé le cycle régulier des études d'une école publique ou privée d'enseignement technique, d'un certificat de scolarité délivré par le directeur de l'école.

Un exemplaire des programmes d'examen pour chacune des professions précitées sera immédiatement adressée aux candidats qui en feront la demande à M le Préfet

LES SCANDALES POLITICO-FINANCIERS

L'AUDITION DE M. SCHIFF

La Commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Louis Marin, a entendu M. Schiff sur les prestations en nature demandées par la société des chaussures Erlich. M. Schiff a dit qu'après s'être occupé de littérature, il était depuis quelques années secrétaire général du Comptoir Central Français à Paris. Il a ajouté que cette maison de banque n'avait jamais eu de rapport ni avec la banque Oustric, ni avec la société Erlich.

M. Schiff a exposé qu'en mars 1930, pour être agréable à un ami, M. Roux, de la société Erlich, il avait transmis une note de ce dernier à un sénateur en vue d'obtenir du ministère des Finances, pour le règlement des prestations demandées par la société Erlich, un délai plus long que celui qui était envisagé par l'administration. M. Schiff a déclaré que sa démarche avait été désintéressée. La Commission a pris connaissance de divers rapports présentés par ses sous-commissions.

LA COMMISSION DEMANDE A M. RENAUDEL DE REVENIR SUR SA DÉCISION

L'agence Havas ajoute à ce communiqué que le témoin convoqué à la suite de l'audience de M. Milan, sénateur, a protesté, à plusieurs reprises, contre certaines questions qui lui ont été posées par des membres de la Commission et qu'il considérait comme sortant des attributions de cette dernière.

M. Louis Marin, après s'être mis d'accord avec ses collègues, a adressé, au nom de la Commission, une lettre à M. Renaudel pour lui demander de revenir sur la démission qu'il a donnée à la fin du congrès de Tours.

Contre la Vie Chère
LA VIANDE DE PORC
EST LA MEILLEUR MARCHÉ
4 kg. 500 franco domicile 48 fr. Jambon, filet, épeule, côtelette, poitrine, saucisse, saucisson, petit salé sel sec bien préparé, conserv. 6 mois. Mandat ch. post. Toulouse 23748. Remb. 5 fr. supp. 9 kg. 35 fr., 18 kg. 160 fr., 34 kg. 290 fr. franco.
VIVIA, Saint-Denis-près-Martel (Lot)

DES ÉLECTIONS ANNULÉES PAR LE CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

CELLE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DE FAILLENCOURT

Le Conseil interdépartemental de Préfecture a pris hier un arrêté annulant l'élection de M. Baudhuin, élu conseiller municipal de Faillencourt. Motif : M. Baudhuin est le beau-frère de M. Fernand Vallet, élu conseiller municipal à une élection antérieure. Comme Faillencourt est une commune de plus de 500 habitants, il y a là motif d'annulation : deux beaux-frères ne pouvant qu'après la loi, faire partie du même conseil municipal dans les localités dépassant 500 habitants.

CELLE DU MAIRE NIELLES-LES-BLEQUIN

Le conseil municipal de Nielles-les-Bléquin (Pas-de-Calais), a élu maire M. Tolrest. Or, le Conseil de préfecture a annulé hier cette élection, « attendu, — dit l'arrêté pris à cette occasion, — que M. Tolrest n'a pas réalisé la majorité absolue en un tour de scrutin où cela était indispensable pour être élu. »

Il faudra donc réélire un maire à Nielles-les-Bléquin.

L'AFFAIRE D'AVESNES-LEZ-AUBERT REVIENT DEVANT LE CONSEIL

Le Conseil interdépartemental de Préfecture s'est réuni mardi à 14 h. 30, sous la présidence de M. Emile Régnier, son président.

La principale affaire inscrite au rôle était celle du procès intenté à la ville d'Avesnes-lez-Aubert par M. Gernez, propriétaire en cette localité.

On se souvient que ce propriétaire intenta déjà un procès à la commune d'Avesnes-lez-Aubert, à propos d'un panneau d'affichage posé mal-à-propos en face de sa propriété ; en un endroit où M. Gernez se disposait à faire percer une porte.

Devant un précédent Conseil de Préfectura, M. Gernez eût gain de cause, et la municipalité communiste d'Avesnes-lez-Aubert dut enlever son panneau.

Hier, M. Gernez intentait un nouveau procès à la ville, réclamant par jour 30 fr. de dommages-intérêts pour le temps où le fâcheux panneau resta posé. Ainsi rebondit cette affaire qui semblait terminée.

Maître Delvallée plaidait la cause de la municipalité d'Avesnes-lez-Aubert, déclarant notamment à la partie adverse : « Faites la preuve du préjudice que vous prétendez avoir subi. »

L'affaire a été mise en délibéré.

LA DURÉE DU TRAVAIL DANS LES HOUILLÈRES

LA COMMISSION A FIXÉ A TROIS ANS LE DÉLAI PENDANT LEQUEL UNE NOUVELLE RÉDUCTION POURRA ÊTRE DISCUTÉE

La commission de la durée du travail dans les mines de charbon, qui avait adopté, lundi soir, la journée de 7 h. 45, a repris, mardi matin, la série des votes à émettre à propos des articles 3 et 10 de l'avant-projet de convention (heures normales de travail et heures supplémentaires). Par 34 voix contre zéro, **elle a adopté l'amendement Sitzler-Shinwell, fixant à trois ans au plus, après l'entrée en vigueur de la convention, au lieu de cinq ans après la clôture de la conférence, le délai pendant lequel la possibilité d'une nouvelle réduction de la durée de travail (au-dessous de 7 h. 45) devra faire l'objet d'une décision.**

LA DISCUSSION DES AMENDEMENTS

La commission a abordé ensuite l'amendement de M. Parent, représentant des patrons pour la France, ainsi complété : « Soixante heures par an seront mises par l'autorité publique à la disposition des entreprises. »

Cet amendement a été repoussé par 31 voix contre 15 et une abstention.

Un amendement ouvrier, tendant à réduire de deux heures la durée du travail le samedi, a été repoussé par 24 voix contre une et deux abstentions.

Un amendement patronal, tendant à fixer à 75 par an, au lieu de soixante, le nombre des heures supplémentaires mises à la disposition des entreprises, a été repoussé par 30 voix contre 13 et quatre abstentions.

Un amendement patronal tendant à prévoir que 75 heures supplémentaires par an pourraient être admises par voie de conventions collectives ou par décisions de l'autorité publique, a été repoussé par 31 voix contre 11.

60 HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU TAUX MAJORÉ DE 25 0/0

Un amendement ouvrier stipulant que les heures supplémentaires prévues par l'avant-projet devront être fixées par l'autorité publique après consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées pour l'ensemble du pays, a été adopté par 24 voix contre 16.

Un amendement patronal relatif au minimum de la rémunération des heures supplémentaires a été repoussé par 24 voix contre 11.

Après ces divers votes, le principe de l'art. 10 amendé, prévoyant soixante heures supplémentaires par an, accordées après consultation des organisations intéressées et rémunérées à un taux majoré d'au moins 25 0/0, se trouve en fait adopté. Mais cet art. 10, comportant une référence aux articles 8 et 9, qui n'ont pas été discutés, ne peut être encore formellement mis aux voix.

L'ADMISSION DES ENFANTS DANS LES PROFESSIONS NON INDUSTRIELLES

La commission de l'âge d'admission des enfants dans les professions non industrielles a commencé l'examen de l'avant-projet de convention. Après discussion, elle a décidé, par 39 voix contre 18 et 14 abstentions, d'adopter une proposition du groupe ouvrier demandant que la réglementation soit applicable généralement à toutes les professions non visées par les précédentes conventions.

Une autre proposition du groupe patronal demandant que les professions visées soient énumérées, a été retirée.

La commission a commencé ensuite la discussion relative à la limite d'âge.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES RÉTABLIE PAR LES SOVIETS

Les autorités soviétiques ont commencé la réintroduction de la journée de travail de huit heures, après plusieurs mois d'essai d'une journée variant entre sept et huit heures.

Le nouveau régime sera appliqué d'abord pour les industries métallurgiques et s'étendra graduellement à toutes les autres industries.

UN DÉRAILLEMENT PROVOQUÉ PAR DES REBELLES, AUX INDES

Un train allant de Rangoun à Mandalay a déraillé à proximité d'un pont partiellement détruit à la suite d'une explosion. Six voyageurs ont été grièvement blessés.

On a constaté que deux rails avaient été déplacés. Il s'agit d'un acte de sabotage qui aurait été commis par les rebelles.

UN JUGE DE COLMAR TUÉ PAR SA FEMME

M. Billing, juge au tribunal cantonal de Colmar, a été tué par sa femme, qui a tiré sur lui quatre coups de revolver.

La meurtrière a tenté ensuite de s'empoisonner.

LE CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE LAIQUE

LES CÉRÉMONIES QUI SE DÉROULERONT SAMEDI ET DIMANCHE, SOUS LES AUSPICES DE LA VILLE DE LILLE

A l'occasion du Cinquantenaire de l'école laïque, la ville de Lille offrira, samedi, des gâteaux aux dix-sept mille deux cent quarante-neuf enfants fréquentant ces écoles.

La Caisse des écoles améliorera pareillement l'ordinaire des cantines scolaires.

RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE

Le Maire de Lille et le Conseil municipal recevront, d'autre part, samedi, à 20 heures, dans le grand hall de l'Hôtel de Ville, les C. A. des organisations ouvrières et des amicales laïques.

Prendront la parole MM. Georges Sellier, Paul Dehove, Paul Machy, Roger Salengro. Se feront entendre la chorale municipale, sous la direction de M. Capelle, la Musique municipale, sous la baguette de M. Laigre.

LES SOCIÉTÉS DU BORINAGE

La ville de Lille recevra pareillement, dimanche, les quatre-vingts exécutants de la Fanfare Ouvrière et les cent quarante membres de la Chorale « l'Amitié du Peuple » de Paturages.

Ces deux sociétés boraines arriveront par train spécial à 11 heures. Reçues par la Musique municipale, elles se rendront au Foyer du Grand Théâtre où les accueillera M. Roger Salengro, maire de Lille.

Au terme du cortège où elles défileront sur leur demande, les deux sociétés donneront, de 18 h. à 19 h. 30, un concert d'art, Grand'Place.

LE CORTÈGE DU CINQUANTENAIRE

Le cortège s'assemblera boulevard des Ecoles des 15 heures.

Il se mettra en marche à 15 h. 30 précises et empruntera l'itinéraire ci-contre : boulevard Louis XIV, rues Frédéric-Mottez, Saint-Sauveur, Gustave-Delory, de Paris, des Manneliers, Grand'Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté, place de la République.

La dislocation s'opérera rue Gauthier-de-Châtillon et dans les rues perpendiculaires au terme du défilé devant les autorités qui se grouperont sur le trottoir du Palais des Beaux-Arts.

UNE DÉMONSTRATION GRANDIOSE

Défileront en tête du cortège les élèves des Ecoles Normales de Douai, les jeunes gens et les jeunes filles des écoles primaires supérieures Jean-Macé et Franklin, les douze mille sept cent cinquante-deux enfants des écoles primaires élémentaires de la ville de Lille.

A ce jour, M. Roger Salengro, maire de Lille, a enregistré l'annonce de la participation de dix musiques, douze cliques, vingt-trois sections d'éducation physique, cent drapeaux, cent onze amicales

UN APPEL DE L'UNION DES AMICALES LAÏQUES DU NORD

M. Ernest Bettremieux, secrétaire général de l'Union des Amicales Laïques du Nord, lance aux amicalistes l'appel qu'on va lire :

« Tous les groupements rattachés à l'Union des Amicales Laïques du Nord ont reçu du bureau de l'arrondissement de Lille une invitation à la grande manifestation qui se déroulera à Lille le 7 juin en l'honneur de l'Ecole Laïque Cinquantenaire.

« A cette invitation était joint un appel cordial et pressant de l'administration municipale de Lille.

« A la demande qui nous est faite par les organisateurs de cette solennité, nous nous faisons un devoir d'attirer l'attention de tous les militants sur la nécessité de répondre en masses imposantes à l'appel qui leur est fait :

« Nous soulignons :

« 1° que le bulletin d'adhésion est à envoyer tout de suite à M. Fernand Willay, 176, rue Nationale, à Lille ;

« 2° que les frais de transport seront remboursés dans une très large mesure ;

« 3° que le cortège se déroulera dans un ordre parfait ; par localités, avec drapeaux, fanions, cliques, fanfares, sections d'éducation physique, les amicalistes et leurs familles en rangs de six pour faciliter le contrôle et donner à la foule des spectateurs la mesure précise de notre force à le fois résolue, calme et digne.

« Ces quelques points précisés, nous faisons pleinement confiance à tous nos militants

« Nous avons la certitude que bien peu manqueront à l'appel à Lille, le 7 juin.

« Ils savent ce qu'ils doivent à l'Ecole laïque et aux éducateurs du peuple.

« Mais, s'ils ont le culte de la reconnaissance, ils ont aussi une ardente foi dans leur action.

« Ils manifesteront surtout, le 7 juin, leur volonté de la poursuivre sans trêve ni répit ; leur volonté de persévérer dans la voie tracée par ceux qui, en 1881, ont voulu par l'Ecole Laïque, gratuite et obligatoire, consolider la République, et la faire plus juste, plus fraternelle et plus humaine.

« Amicalistes, au drapeau ! »

UN MARINIER VICTIME D'UN GRAVE ACCIDENT A AMIENS

M. Emile Bécu, âgé de 30 ans, marinier, originaire d'Etreuungt (Nord), était occupé hier matin à amarrer sa péniche, port d'amont à Amiens. Il se trouvait sur le chemin de halage lorsqu'il eut la jambe prise entre le câble d'acier et une borne d'amarrage. Il eut la jambe droite affreusement broyée. On l'a conduit à l'Hôtel-Dieu où on dut pratiquer l'amputation de la jambe. Son état est très sérieux.

FEUILLETON DU 3 JUIN 1931. — N° 45

LA FIANCÉE VEUVE

par Henri GAYAR

LIVRE TROISIÈME

L'ÉPOUSE

CHAPITRE V

UNE VISITE

Maintenant, Gilette venait à la clinique tous les soirs.

Elle rentrait à la nuit avec les Mirande, Ferry-Bancel avait levé la consigne, confiant à son confrère Mirande-le-rescapé désormais hors d'affaire.

Paul, qui devait au premier jour rentrer chez lui, à Larnage, avait obtenu la permission de travailler deux heures par jour et de s'occuper — de loin... — de l'usine en construction, ainsi que de la villa qu'on élevait auprès.

Jacques était allé voir les chantiers abandonnés, et avait rapporté de là divers papiers : plans, devis et mémoires d'architecte que le comte relisait et annotait.

Les principaux documents étaient ailleurs, au bureau de Mons, mais de ce bureau Paul n'en parlait jamais, pas plus que de Solange...

Ce silence avait fait comprendre à Gilette qu'elle ne pouvait voir le Rescapé encore. « Il faut attendre que Paul vous réclame », lui avait-on dit.

— Oui, avait répondu l'Américaine, mais que pensez-vous de ce mutisme du comte ? J'ai essayé de confesser Solange : même silence... Je devine, je sens qu'il y a entre eux un souvenir pénible ; et ça m'inquiète pour l'avenir, pour le jour où on les mettra en présence.

— Ce jour-là, répondit Jacques, tout sera oublié. Le bonheur effacera tout. Vous ne croyez pas ?

— Si, Jacquot, mais je voudrais savoir... C'est comme ce journal que le comte rédige en secret... C'est pour Solange ?

— Sans doute...

— Ah ! comme je voudrais y jeter un coup d'œil.

On arriva ainsi jusqu'au dimanche.

A la villa, Mme Fresnel, à qui son père n'adressait plus la parole, faisait ses préparatifs pour le voyage à Munich.

Le lundi, les Mirande, qui déjeunaient à la clinique toujours, et Gilette se trouvaient dans le salon, causant et lisant les journaux.

Il faisait un temps doux d'été de Saint-Martin. Paul travaillait dans sa chambre située au premier.

Tout à coup la porte s'ouvrit et Mme Fresnel parut, suivie de Tascha, portant une gerbe de fleurs...

Solange semblait calme, mais ses doigts frémissaient.

— Je viens voir Paul, fit-elle d'un ton résolu : il est ici. Je le sais !

— Qui vous l'a dit ?... murmurait le docteur Mirande en regardant Gilette.

— Pas moi... s'écria celle-ci.

— Non, Gilette, poursuivit la visiteuse, ce n'est pas toi. C'est mon père qui savait par Javogue...

« Tantôt, au moment de partir en auto pour Paris où il a affaire, il est entré chez moi, a vu mes malles prêtes, et brusquement il a tout avoué, tout dit... Il pleurait en me demandant pardon.

« La scène a été courte. J'ignore ce que j'ai répondu...

« Papa parti, j'ai sauté dans un taxi-auto... Me voici.

« Je veux voir Paul !

— Venez ! fit Jacques, et tout le monde sortit.

Tascha marchait en tête. On eût dit qu'elle connaissait la maison. Elle trouva sans peine la porte du comte, l'ouvrit, et Paul se dressa tout pâle, les traits bouleversés !

Solange remuait les lèvres, incapable de parler. Jamais amants ne s'étaient trouvés dans situation pareille.

Ils se regardaient... Tascha les prit par la main et les emmena au fond de la pièce.

— Nous les gênons, fit-elle en revenant, allons-nous-en.

C'étaient les premiers mots qu'elle prononçait.

Chacun obéit. En ce moment cette enfant, au sourire mystérieux, dominait tout le monde... On eût dit que ce qui arrivait, elle le prévoyait depuis longtemps.

Arrivés au salon, la curieuse Gilette prit l'Hindoue à part, comme une fois déjà dans les bois de Larnage.

— Tu savais, répétait-elle, pourquoi n'as-tu pas parlé ? pourquoi...

— Non, mademoiselle, répondit Tascha. Je ne savais pas... Du moins ce que je voyais était tellement obscur... En parlant, je risquais d'aggraver les choses. Il fallait que le Destin s'accomplisse, que ceux qu'il frappait se « sauvent eux-mêmes » à force d'amour.

« Car il y a quelque chose qui est plus fort que le Destin, plus fort que la Mort : c'est l'Amour.

Un peu après, ce fut Tascha encore qui ramena ses mais — Ferry-Bancel s'était joint à eux — près de Paul et de Solange.

Les amants se tenaient enlacés et souriaient à leurs amis. Leurs traits étaient transfigurés par le bonheur, mais il y avait dans ce bonheur quelque chose de grave, comme un écho des tragiques événements d'où ils sortaient.

Parfois, des yeux de Solange, une larme glissait rapide, une de ces larmes silencieuses jaillies du tréfonds de l'âme.

On se sépara en répétant : A demain.

... Quelques heures plus tard, le rescapé était chez lui, à Larnage, dormant dans son lit !

Il faisait une nuit noire, sans lune... Jacques mit un browning dans sa poche et, à pied, prit le chemin du « Grand Trou ».

CHAPITRE VI

L'AFFUT

Depuis une semaine, Paul était au château de Larnage où Solange et Gilette venaient lui tenir compagnie plusieurs heures par jour.

Le comte avait hâte de sortir et de faire reconnaître son identité ; mais les Mirande le retenaient.

— Patiente encore, disait Jacques, le moment approche où nous pourrons te montrer subitement...

« Je compte beaucoup sur ce coup de théâtre pour démasquer ton mystérieux assassin, l'Homme de la Cheminée.

Sur ces entrefaites, on apprit par Tintin que Sophus avait été revu rôdant la nuit autour du Puits qui Parle.

Dès lors, chaque soir, Jacques, son oncle et Gilette se retrouvaient au Grand-Trou, et tenaient conseil tandis que Picotin et Tascha montaient la garde aux environs.

Depuis quelque temps, les rendez-vous avaient lieu après-dîner, entre neuf heures et minuit. C'est Gilette qui l'avait demandé. Elle prétendait qu'il lui était beaucoup plus facile de s'absenter à ce moment, quand on la croyait couchée.